

Agde, le 17 mars 2022

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »  
REUNION DU 16 Mars 2022**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

**TRAVAUX D'ENTRETIEN, PROPRETE ET AUTRES :**

**Centre-port :**

1. Une quinzaine de cubes en bois d'un bon mètre de côté ont été abandonnés sur la place Racine depuis que le village de Noël a été démonté.

Réponse :

Les cubes en bois ont été retirés la 2<sup>ème</sup> semaine de février par le service des festivités.

2. Il manque des bancs quai de la Trinquette.

Réponse :

Une recherche d'emplacements sera effectuée pour poser de nouveaux bancs, ceux-ci ne devront pas entraver pas le passage des piétons.

3. La partie métal laqué du nouveau palais des congrès, lorsqu'on monte sur la passerelle, commence à se dégrader, c'est inquiétant pour l'avenir de ce beau bâtiment.

Réponse :

L'analyse du thermolaquage défectueux est en cours. L'intervention par l'entreprise sera programmée dès réception des résultats et en dehors de la saison estivale.

4. La rampe allant sur le quai, en face du restaurant de la Jetée, n'a pas été réparée encore moins repeinte.

Réponse :

La rampe du restaurant sera repeinte dans les jours prochains, elle ne nécessite pas de réparation.

5. Le reprofilage du trottoir devant la résidence du Pharo, qui permettrait de mieux canaliser l'écoulement des eaux pluviales est-il programmé pour cette année ?

Réponse :

Ces travaux seront programmés avant le mois de juin.

6. Cette même propriété a dû investir dans un dispositif de caméras pour améliorer sa sécurité et rénove actuellement la partie visuelle de la passerelle dans le cadre de son chantier de ravalement de façades, que prévoit la municipalité quant à l'avenir des grilles dangereuses se trouvant sous cette passerelle.

Réponse :

Cette demande va être étudiée lors d'une réunion avec la SODEAL.

7. Qu'est-il prévu pour entretenir la passerelle du quai des Phéniciens qui conserve des poches d'eau sous le revêtement des dalles, et présente des défaillances d'étanchéité en endommageant le bâti de la résidence voisine. A chaque pluie, l'eau ruisselle dans les garages.

Réponse :

La partie du quai de Phéniciens qui est au-dessus des sanitaires sera reprise. Une première phase côté sanitaire est en cours.

L'étanchéité sera refaite ainsi que la surface.

La zone coté résidence fera l'objet d'un arbitrage budgétaire supplémentaire.

8. L'entretien de cette même passerelle est-elle bien prise en considération ? Ses garde-corps qui présentent de nombreux signes de corrosion commencent à être renforcés au niveau des poteaux, le modèle en acier galvanisé devrait être appliqué plus généralement.

Réponse :

L'ensemble des appuis du garde-corps sera changé cette année.

Le matériel de remplacement est en fabrication, les travaux seront réalisés avant la saison estivale.

9. Lieu phare du centre-port, la rénovation des quais du Beaupré, de la Trinquette et de la place du Globe est-elle programmée cette année ?

Réponse :

A ce jour la commune n'a pas validé l'engagement budgétaire pour la réfection de ces quais. L'étude a été faite.

10. La réfection des enrobés des trottoirs depuis l'impasse du Cabestan jusqu'au bout de la rue des Sergents, allée des Tamaris et cours des Gentilhommes est-elle programmée cette année ?

Réponse :

A ce jour, la commune n'a pas validé l'engagement budgétaire.

11. L'aménagement du talus, allée des Tamaris, évitera le ravinement qui obstrue le réseau d'eau pluviale : la solution proposée consistant à enrocher le bas de ce talus. Efficacité et esthétique, sera-t-elle retenue par la municipalité ?

Réponse :

Les travaux seront réalisés cette année.

12. Sécurité et propreté – dépôts sauvages : le périmètre situé à proximité de la zone technique, du parking public, du quai des Phéniciens et de la rue des Sergents, mérite de disposer d'une caméra de surveillance, est-il possible de rencontrer les autorités à ce sujet ?

Réponse :

La mise en place d'une caméra se fait en concertation avec les services de la police nationale et validation de la Préfecture en invoquant différents critères : la mise en place d'une caméra dans le secteur mentionné peut faire l'objet d'une réflexion.

13. Les propriétaires de la résidence de la Mer se plaignent du désordre occasionné

par l'absence de panneau d'interdiction de stationner, peut-on faire installer ce panneau avant la prochaine saison ?

PRESERVER NOTRE PATRIMOINE COMMUNAL ET NOTRE QUALITE DE VIE EN  
PAYS AGATHOIS  
SECURITE  
LES PROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE DE LA MER SE PLAINGENT  
DU DESORDRE OCCASIONNE PAR L'ABSENCE DE PANNEAU  
D'INTERDICTION DE STATIONNER



Réponse :

Par définition l'interdiction de stationner sur le domaine public est permanente sauf quand le stationnement est organisé. Nous pouvons voir pour la mise en œuvre d'un panneau si nécessaire (selon arbitrage des techniciens).

14. La réparation de la chaussée sur le point d'accès à la capitainerie attendra-t-elle le futur aménagement de la circulation dans ce quartier ?

Réponse :

La réparation est prévue avant la saison, en accord avec la Sodéal.

15. L'enrobé devant l'entrée du bâtiment C de la résidence Port Raphaël sera-t-il terminé avant la fin des prochains congés scolaire ?

Réponse :

Les travaux sont terminés.

16. Il manque une plaque au sol, à l'entrée du pont Melvin Jones, côté droit en allant vers l'Île de loisirs (photo 1 album divers).



Réponse :

La plaque a été commandée, le nécessaire sera fait.

17. Dans la descente, sur le côté droit du chemin, il y a un bac carré en béton sans couvercle (album divers photo 3).



Réponse :

Une mise en sécurité sera faite très rapidement.

**Mont Saint-Martin :**

18. Au 40 rue des Gallo-Romains, sur l'avenue du Surintendant, un soulèvement de la chaussée a été signalé en 2020/2021, depuis, un autre soulèvement apparaît. Le premier avait été cerné mais à ce jour non réparé. Cela devient très dangereux, donc urgent.

Réponse :

Les travaux seront réalisés dans le courant du mois d'avril. Un courrier a été envoyé à la copropriété afin de les informer de la nuisance occasionnée par leurs arbres sur les infrastructures publiques.

19. De nombreux chemins de traverse sont nommés mais ne possèdent pas de plaques. Surtout lorsqu'ils débouchent sur des rues intermédiaires.

Réponse :

Un travail de recensement des plaques manquantes est en cours, la régie saura faire le nécessaire en cas de signalement.

20. Un passage entre le parking du Lauragais et la rue de Pompéï est nommé Eole sur le plan mais n'a pas de plaque à aucune de ses sorties.

Réponse :

Les plaques de rues sont en fabrication.

**Mont Saint-Loup, Pinède :**

21. Il manque, depuis l'été dernier, des potelets blancs sur l'avenue de la Méditerranée.

Réponse :

Les services ont pour consigne de minimiser l'usage des J11, elles seront affectées au cas par cas.

22. Quelques m2 de chaussée sont en très mauvais état impasse des Consuls, entre les deux entrées de la résidence Panéma Village, le danger est réel pour les 2 roues qui empruntent cette voie. Les pins responsables de ces dégradations seront abattus début mars, le syndic a déjà donné mandat à l'entreprise qui doit le faire.

Réponse :

Les travaux seront programmés avant la saison estivale.

23. La rue de la Grande-Ourse est elle aussi dégradée par les racines de pin.

Réponse :

Une communication avec les riverains doit être engagée, la rue a été entièrement refaite il y a moins de 10 ans, les pins situés sur le domaine privé dégradent les infrastructures publiques à nouveau.

24. A l'intersection de l'allée du Cygne et de la rue du Picpoul, deux rampes très raides en béton ont été faites pour doubler les escaliers qui existaient déjà, des mains courantes seraient les bienvenues pour aider les handicapés et les gens âgés. Ces mêmes rampes sont à revoir car dangereuses et trop pentues pour les fauteuils roulants, les poussettes...

Réponse :

Ce ne sont pas des rampes pour les personnes à mobilité réduite, elles remplacent les rampes existantes en terre et permettent aux vélos de descendre. Les mains courantes sont contre indiquées dans cette situation.

25. Les boulistes qui utilisent le terrain de pétanque de l'allée du Cygne, de plus en plus fréquenté, souhaitent qu'il soit mieux entretenu, et que des tables et des bancs soient installés.

Réponse :

Le mobilier urbain est en commande.

#### **Môle, Clape, Flânerie :**

26. Le comité de quartier demande à être informé sur les travaux actuellement exécutés au camping de la Clape. Ceux-ci frappent par leur ampleur avec la construction de nouveaux bâtiments, l'agrandissement de la piscine etc... Le but est-il d'en faire un camping 5 étoiles ?

Réponse :

Pour toutes demandes d'informations, il est possible de consulter le permis en mairie d'Agde.

27. La chaussée de l'allée de la Flânerie et la place du Môle sont à sécuriser.

Réponse :

Une intervention sera programmée avant les vacances de Pâques.

28. Le problème récurrent du dépôt de cartons rue des chaînes qui est devenu une mini-déchetterie. Les riverains sont las car cela dure depuis un an ½ malgré les promesses faites par nos élus (photo 2 album divers).





Réponse :

Les barrières vont être supprimées, celles-ci incitent des personnes bien intentionnées à déposer des encombrants à l'abri des regards.

Un panneau indiquant que les dépôts sauvages sont interdits sera implanté.

29. L'allée de la Flânerie est toujours aussi sale dans toute sa longueur, la partie se rapprochant de l'ancien palais des congrès est encore pire.

Réponse :

Après contrôle, rien de particulier à part des incivilités après notre passage (déjections canines). Nous intervenons avec une balayeuse 3 fois par semaine en cette période, même fréquence pour les corbeilles.

**Vieux port, falaises, îles des pêcheurs :**

30. La réhabilitation de la plage de Falaise (+ planche photos).

Les quelques travaux nécessaires à sa préservation sont-ils, programmés, (cf note du 18/12/2022 et planche photos en PJ)



- La procédure pour parvenir à une dénomination de la plage de la Falaise évoquée en novembre 2021 est-elle enclenchée ?

Réponse :

- La Ville va faire réaliser une inspection de l'ensemble de la falaise pour déterminer les zones à risque et les travaux à réaliser après validation des services de l'Etat.

- Concernant la dénomination des plages, un contact avait été pris avec Madame GUILHOU. Ce dossier est en cours d'étude.

31. La sécurité tient à 5 câbles, pas à un fil + illustration.  
Poursuivre et achever, cette année, la pose de la barrière 5 rangs inox ne serait pas du luxe au plan de la sécurité sur le chemin du front de mer devant les résidences Indes Galantes et Thalacap.

Réponse :

La sécurité est assurée par la présence du garde-corps, la ville va sécuriser le rester à faire, la commande est en cours.

32. Si l'expression « pas beau » a un sens, elle peut s'appliquer au rond-point Alexandre Combal.

Afin de maintenir une certaine égalité de traitement au plan des ronds-points de la commune, merci de modifier leur configuration et de les embellir.

Réponse :

Si nous parlons du rond-point Alexandre Bompar, il ne souffre d'aucune contestation dans son usage, l'esthétique reste subjective.

Une étude peut être proposée si un arbitrage est favorable.

33. Réhabilitation de l'allée Henri Martin-Granel :

Le Cap, station balnéaire comporte des lieux magnifiques, l'allée Henri Martin-Granel en est un. Il est en déshérence quasi totale.

Pourquoi ne pas programmer 2 tranches, une cette année, l'autre en 2023 pour la réhabilitation. Les murets en basalte dégradés par le temps pourraient être renouvés par un chantier d'insertion.

Réponse :

Une étude sera proposée à l'arbitrage des élus si nécessaire.

34. Plage de la Plagette : suggestions pour la parfaire, quelques petites améliorations pourraient rendre cette magnifique plage quasi parfaite (cf Album photos joint en pièces jointes).

Réponse :

Les préconisations seront prises en compte par les services dans la mesure du possible.

35. La chaussée de la rue des Deux Frères est très abîmée, dangereuse. Cette rue est très fréquentée par les familles – poussettes – trottinettes. Les trottoirs sont étroits, et donc, tout le monde utilise le milieu de la chaussée pour aller à la plage.

Réponse :

Cette rue sera l'accès d'un futur chantier immobilier important, à l'issue nous saurons estimer si nous l'inscrivons au Plan Pluriannuel d'Investissement voirie, des investigations sur les réseaux seront nécessaires avant tout travaux.

36. Rue de la falaise, des camping-cars se garent pour des périodes de plus en plus longues, il serait souhaitable d'y poser un panneau interdisant ces véhicules. Leur aire de stationnement a été agrandie, ils n'ont donc plus d'excuses.

Réponse :

Nous porterons une attention particulière sur ces stationnements, le panneau peut être très dissuasif.

**SICTOM :**

37. Concernant les PAV, une augmentation de leur nombre en des emplacements stratégiques (ronds-points, angles de rue) faciliterait la collecte des déchets qui finissent souvent dans les haies en bordures de routes.

**Réponse :**

Le déploiement des PAV (tri et OM) aujourd'hui correspond à un projet de copropriété. Le nombre de contenants est relatif au nombre de logements et à la fréquence de collecte.

Le choix du positionnement n'est pas facile car il y a de nombreuses contraintes techniques liées au camion grue de 26 tonnes, au système de levage qui ne doit pas être gêné par des arbres ou par des câbles.

Le meilleur positionnement de PAV se trouve dans l'enceinte privée de la copropriété « collectable » depuis le domaine public. Le meilleur exemple en cours d'achèvement de travaux c'est la résidence LE PHARO.

Seuls les PAV VERRE sont répartis de manière aléatoire sur le territoire de la commune afin d'être utilisés par le maximum d'habitants

38. Où en est-on du dossier concernant le déploiement du tri sélectif au sein de chaque résidence ? Thème déjà abordé dans la question 48 du précédent comité de quartier qui n'a pas encore trouvé de réponse.

**Réponse :**

La mise en place du tri au sein des résidences est en cours de déploiement et malheureusement ne se met pas en place aussi vite que nous le souhaiterions car les projets imposent des décisions d'AG, de l'achat de matériels, de réaliser des travaux....

Les premières collectes vont avoir lieu au PHARO très prochainement c'est un projet sur lequel nous travaillons depuis 3 ans.

Un quartier du Môle (20 pavillons, BAIA SABLHOTEL, SABLHOTEL 1 et 2, LA PALMERAIE et LES INDES GALANTES), l'île des loisirs, L'HALAMBRA, le PANORAMIC 1 et 2 devraient être équipés du tri avant la saison.

39. Autour des PAV, il y a toujours des déchets – éclats de verre – papier – il serait souhaitable de nettoyer de temps en temps.

**Réponse :**

Dans le cadre de notre nouveau marché de collecte (janvier 2022), nous demandons à notre prestataire le nettoyage du pied des PAV de façon systématique.

**VILLAGE NATURISTE :**

A noter que les observations présentées depuis 2019 restent en grande partie d'actualité.

40. Par suite de la défaillance du promoteur qui devait rénover la friche à l'entrée du village naturiste, un nouveau promoteur a-t-il été désigné ? Si oui, peut-on connaître l'esquisse du nouveau projet ?

**Réponse :**

Un projet de réhabilitation est en cours, un promoteur est en phase de maîtriser tout le foncier. Ce futur projet sera inscrit dans une future modification du PLU.



41. Toujours dans le cadre de l'aménagement des hauts de plage, le désaccord entre l'Etat (gestionnaire du DPM et service de ABM) sur la nécessité de créer un cheminement en haut de la dune dont vous nous avez fait part, débouche-t-il sur une solution ?

Réponse :

Ce projet a été en accord avec les services de la DDTM mis en attente car il nécessite un arbitrage entre services de l'Etat sur la nécessité de créer ce cheminement en haut de dunes. Cet arbitrage n'a pas encore été réalisé.

42. Le démarrage de la saison du village naturiste est situé dès le début du mois de mars. Il est donc nécessaire que dès cette période, l'ensemble des installations des bords de plage soit opérationnel (douches, poubelles, ganivelles remplacées, accès plage reconstruit, accès handicapés opérationnel etc ...) Pouvez-vous nous donner une date de démarrage des travaux et aménagements ?

Réponse :

La ville fera le nécessaire pour anticiper au mieux les aménagements de plage. Il n'y a pas de planning précis à produire car c'est assujéti à des aléas de la météo.

43. Nous réitérons notre question de l'année précédente : l'accès handicapés doit être étendu à des handicaps multiples, quand pensez-vous réaliser pour eux, un équipement similaire à ceux faits sur d'autres plages ? L'année dernière, ces travaux n'étaient pas prévus, le sont-ils cette année ?

Réponse :

La Ville a fait le choix d'un seul lieu pour permettre l'accès à la baignade de l'ensemble des personnes à mobilité réduite. Il n'est pas envisagé de mettre d'autres équipements que le fauteuil « Tiralo » équipant déjà le poste de secours.

44. En ce qui concerne le démarrage des travaux de la Saline, vous avez été contraint de procéder à une évolution de son aménagement. La nouvelle version a dû être présentée à la DDTM. Qu'a-t-il été décidé ?

Réponse :

Ce projet est subordonné à la réalisation du projet du Vibes ( Angelotti). Nous présenterons notre projet, qui est en cours d'instruction, à la DDTM.

45. Avez-vous pu procéder à l'étude du stationnement des motos et autres deux roues dans la continuité du quai Jean Vila sur le parking existant déjà ?

Réponse :

Une visite doit être programmée courant mars pour optimiser le positionnement

46. L'étude du projet de réalisation des travaux du boulevard des matelots a commencé en 2020 : la réunion de présentation aux élus a eu lieu le mercredi 10 novembre pour l'étude préliminaire, à l'issue nous aurons les arbitrages pour l'issue du projet. Quelle date de présentation envisagez-vous pour les résidents du village ?

Réponse :

Il n'y a pas de date de présentation prévue, ce projet ne sera réalisé que si nous arrivons à redéfinir les emprises publiques et si nous avons le budget (subordonné à la vente du projet Vibes à l'entrée du village).

47. Le nouveau site de téléphonie mobile au niveau du rond-point de Port Ambonne a été validé par la ville. Avez-vous validé le type de pylône qui sera installé ?

Réponse :

Le type de pylône envisagé est de type mât de bateau. Nous sommes dans l'attente des premiers visuels.

48. Au total, quatre réunions ont été organisées par M. BENTAJOU, avec tous les acteurs du village. Seul est resté en suspend, le dossier des nouveaux PVA. Pensez-vous pouvoir donner aujourd'hui, une vision 2022 sur ces futures acquisitions.

Réponse :

Le SICTOM doit terminer la première dotation générale dans un premier temps. Il est possible de commander la customisation des PAV au SICTOM.

49. La nouvelle version du logiciel de contrôle étant effective. Quels sont les ajustements qui seront réalisés pour la saison 2022.

Réponse :

La mise en place en 2021 du nouveau logiciel a donné entière satisfaction tant sur la gestion des titres mais aussi des contrôles d'accès.

50. Quelles sont les mesures que vous avez prises à la suite du bilan réalisé à propos du stationnement sur le rond-point de la Pilouterie en pleine saison ?

Réponse :

La verbalisation pour stationnement gênant et pratiqué par les forces de l'ordre l'amende forfaitaire est de 135€.

51. Nous reprenons notre propos de 2021 : « le problème du recul du littoral et de la disparition des plages est à terme une réalité. Les dunes disparaissent, notamment lors de la construction des terrasses des hauts de plage, cette disparition provoque l'entrée de sable lors des forts coups de vent. Une étude doit être menée pour étudier, selon l'évolution des techniques, des solutions pour sauver notre plage, nous souhaitons rejoindre l'équipe de travail et de réflexion qui doit être créée ».

Réponse :

Le chantier des terrasses des Hauts de Plage n'a pas entraîné de suppression de dunes. Elles ont été créées en lieu et place de celles existantes. Actuellement, il n'est pas engagé d'étude spécifique sur la protection de la plage d'Ambonne.

52. La mise en place d'un projet expérimental d'atténuateur de houle a été réalisée en 2021 sur la plage du Grau d'Agde. Ce type d'aménagement pourrait être envisagé après validation auprès des services de l'Etat au niveau de la plage d'Ambonne, où en est-on ?

Réponse :

Le projet pilote d'atténuateur de houle va être mis en place d'ici à la fin du mois. Cette expérimentation va durer 2 ans, il est donc prématuré de tirer des conclusions sur la mise en place de ce dispositif et d'envisager la mise en place de ce même type d'ouvrage sur la plage d'Ambonne.

53. La réfection de la rue des Néréides actuellement en voie verte, complètement inutile car des automobilistes y stationnent, doit être transformée en voie piétonne, à quelle date commencent les travaux ?

Réponse :

Aucun travaux n'est prévu, le stationnement sur la voie verte est proscrit. Les panneaux et les pictogrammes seront positionnés avant la saison.

54. D'une manière générale, le problème soulevé par le bruit au cours de la saison touristique gêne de nombreux résidents et touristes. Pour ménager le monde du festif et les libertés individuelles, quelles sont les règles de contrôle, de tolérance et de sanctions ?

Réponse :

Les nuisances sonores occasionnées par les établissements professionnels sont gérées par les ARS et la police nationale qui effectuent des contrôles réguliers, notamment pour la partie « études d'impact, respect des horaires des animations, limiteur de bruit, ... ». En 2021 et 2020, de par la crise sanitaire Covid et l'interdiction du dancing, très peu de plaintes ont été enregistrées...

55. L'îlot central des ronds-points, impasse de Saissan et au Port (devant la Pilouterie), était soulevé, les services municipaux sont venus les enlever. Avec la saison qui approche, il faut absolument remettre le sens giratoire « plastique » au centre de ces deux ronds-points car des véhicules vont se garer dessus, et les poids-lourds (SICTOM, NICOLLIN et autres) ne pourront plus manœuvrer (photo 09 – album)



Réponse :

Le matériel est en commande.

56. Le portique limitant la hauteur sur la voie d'entrée de gauche du village est descélé et non enlevé afin que les véhicules surélevés passent obligatoirement devant le contrôle de l'accès réglementé (photo 6 – album).



Réponse :

En accord avec le responsable de l'entrée du quartier naturiste, nous ne remettons pas le portique.

57. Les lampadaires d'éclairage de la promenade du bord de mer sont à refixer d'urgence car dangereux, l'un à proximité du poste de secours, l'autre à proximité (photo 7 – album).



Réponse :

L'entreprise en charge de l'éclairage public va procéder à la vérification de l'ensemble des fixations des luminaires.

58. Nous avons bien noté qu'il n'y aurait plus de poubelles sur la plage. Nous demandons que leur nombre soit multiplié en sortie de plage pour éviter ce que l'on voit sur la (photo – 8 album).



Réponse :

Une visite de terrain va s'effectuer, à l'issue de celle-ci, une décision sera prise.

59. Le poteau limitant l'accès au bord de mer, au bout du boulevard des matelots a été retiré pour permettre l'installation de la plage privé, puis replacé. Depuis l'an dernier, il est scié et son emplacement a été rebouché. Cela entraîne un ballet incessant de véhicules qui empruntent la promenade du bord de mer qui est maintenant très endommagée. C'est aussi l'endroit le plus fréquenté par les piétons du village.

Réponse :

Nous remettrons le potelet après l'installation des concessions de plage.

60. A proximité des poubelles de l'avenue des Matelots, des grilles et un poteau ont été renversées.

Réponse :

Les services vont intervenir.

**ESPACES VERTS :**

61. Au croisement de l'allée du Cygne et de la rue du Picpoul se trouve un petit massif abandonné depuis plusieurs années, il mériterait d'être replanté avec des plantes méditerranéennes.

Réponse :

Plusieurs plantations ont déjà été réalisées sur cet espace, elles n'ont pas tenues dans le temps. Un réaménagement sera réalisé en prenant compte de la spécificité du lieu dû à la présence des pins et au dénivelé du site.

62. Peut-on mettre l'accent sur l'élagage préventif, cela éviterait tout accident, le programme d'entretien le permet-il ?

Réponse :

Un plan de gestion du patrimoine arboré est en place au sein de l'Agglo depuis 2019. Tous les arbres ont été recensés, géolocalisés et font l'objet d'une fiche de suivi phytosanitaire. Depuis 2022 le recensement étant terminé un contrôle bi-annuel est fait sur les arbres des cours d'écoles et de crèches, un contrôle annuel est fait dans les cimetières et un contrôle tous les 2 ans est fait pour les autres arbres.

Au total 40256 arbres sont suivis dont 8300 sur le secteur Cap Est.

Malheureusement le risque 0 n'existe pas, des conditions climatiques particulières (fort vent, sécheresse) ou des affections difficilement détectables ne permettent pas de garantir à 100% les risques mécaniques des arbres.

63. Le long du chemin longeant le camping de la Clape, deux arbres risquent de tomber, les dalles du chemin ont été soulevées (photos 4 et 5 album divers).





Réponse :

Les arbres couchés entre le camping de la clape et le village Occitan ont été enlevés.

**DENOMINATION DES ALLEES :**

64. Plusieurs allées ne portant pas de nom ont été repérées par certains membres du comité de quartier, d'autres ont perdu leur plaque, enfin, certaines ne figurent même pas sur le plan de la ville.

Il serait donc bon que Mme Chantal GUILHOU nous consacre un peu de temps car une visite sur le terrain nous paraît indispensable.

Réponse :

Un contact a déjà été pris avec Madame GUILHOU.

**SODEAL :**

65. Il manque une pancarte indiquant le port Malfato comme il y en a sur les autres ports.

Réponse :

Le panneau sera positionné, il est en cours de fabrication.

66. Les bancs blancs installés sur les quais sont toujours sales, il semble que le bon choix n'ait pas été fait en la matière.

Réponse :

Les bancs du quai principal seront enlevés la semaine prochaine.

67. L'entretien du bâtiment sanitaire dédié aux plaisanciers situé sur le parking, avenue de la jetée est-il programmé ?

Réponse :

Il est en cours de rénovation dans le cadre d'un chantier PLI.

68. Il n'y a pas de chauffage dans les douches pour les plaisanciers de port Ambonne.

Réponse :

En effet, il n'y a pas de chauffage dans le sanitaire de Port Ambonne mais aucun de nos 10 sanitaires portuaires n'en est équipé. Leur utilisation est d'ailleurs réservée uniquement aux plaisanciers titulaires d'un abonnement au port.

**DEPARTEMENT 34 :**

65. Concernant la salubrité publique en général, il conviendrait de solliciter le Département afin que des personnels soient régulièrement dépêchés, notamment

en saison lors de l'accroissement de la population, afin de nettoyer les abords et les accès de la station (RD 612) dont les fossés sont souillés de déchets non dégradables (bouteilles plastique, canette aluminium ...), il y va de l'image que se font les touristes qui arrivent sur notre commune.

Réponse :

Une réunion est déjà programmée avec les services du CD 34, des efforts sur la fréquence des tournées seront fait en avant saison.

66 - Les compte-rendus du comité de quartier se résument à une liste de questions/réponses certes appréciables mais qui présentent des limites en terme de suivi.

Pour y pallier, nous demandons à disposer en annexe de ces compte-rendus, d'un tableau de suivi des engagements de la commune faisant apparaître un calendrier de programmation de travaux ainsi qu'un état de l'avancement à chaque point d'étape

Réponse :

Nous ne pouvons pas donner une suite favorable à cette demande. Les services de la ville traitent les demandes émanant des comités de quartier de façon égale et le traitement des données doit être géré au sein de la municipalité.

#### SECURITE

- Domaine « code de la route » : 12
- Domaine « Troubles à l'ordre public » :35
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 15
- Domaine « Divers » : 93
- Domaine « environnement » : 115

#### B) GRANDS TRAVAUX :

*Laurent BESCHI, Chef de service (Direction Architecture Bâtiments)*

##### **MAISON DE LA MER**

Dans le cadre du réaménagement du cœur de station, les locaux exigus de la Direction des Milieux Marins, situés sur l'emprise de l'ancien Palais des Congrès, doivent être libérés.

Ainsi, la Ville d'Agde a élaboré un projet innovant, consistant à positionner, sur un lieu stratégique, les nouveaux locaux « flottants » de cette Direction.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Création des nouveaux locaux de la Direction administrative des Milieux Marins y compris les locaux techniques pour le personnel spécialisé, le matériel nautique et de plongée.
- Mise en valeur de la découverte de notre aire marine protégée.
- Développement de l'accueil du public, de l'écotourisme et de la sensibilisation auprès du jeune public et des scolaires.

Cette **Maison de la Mer** se situera à l'avant-port, en limite de l'embouchure de la mer.

Il y aura au total 8 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'une partie administrative regroupant les zones bureaux et vestiaires.
- D'une partie technique regroupant le matériel professionnel sensible et de plongée
- D'une partie « accueil du public et espace découverte »

Ce projet s'inscrit également dans une démarche HQE (Haute qualité Environnementale) notamment :

- Par la mise en place sur la toiture du bâtiment de panneaux photovoltaïques
- Par la mise en œuvre de technique d'auto consommation (vent, soleil, eau de pluie,...)
- Par la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement

#### Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence IMAGINE Architecture.

La phase Avant-projet détaillée est en cours de validation.

Le début des travaux est prévu en Janvier 2023 pour une durée de six mois environ.

#### Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 840 000.00€ T.T.C avec des aides financières de nos partenaires institutionnels estimées à hauteur de 30%.

*Laurent BESCHI, Chef de service (Direction Architecture Bâtiments)*

#### **GOLF DU CAP D'AGDE – Practice et projet accueil du Club House**

Avec plus de 400 000 licenciés, le golf se hisse à la 4<sup>ème</sup> place des sports individuels en France.

Situé sur un domaine de 115 hectares, le nombre de golfeurs du Golf International du Cap d'Agde poursuit chaque année sa progression, au rythme notamment de son extension, qui permet aujourd'hui de proposer un parcours de 27 trous et offre 3 combinaisons de 18 trous.

Afin de pouvoir proposer une réponse structurelle adaptée aux demandes de toutes les pratiques (sportives et loisirs) et de tous les publics, des diagnostics d'état des lieux ont permis d'identifier les infrastructures vieillissantes et inadaptées aux nouvelles technologies.

Ainsi, le complexe sportif du Golf va être rénové avec les objectifs suivants :

- La construction d'un nouveau practice avec 18 tapis couverts, 12 tapis non couverts et 3 blocs 2 tapis de « training center » permettant l'enregistrement et l'analyse des mouvements du joueur.
- La rénovation et l'extension du Club House permettant la restructuration des espaces accueil, boutique, salle de réception et bureaux administratifs.

### **Avancement de l'Opération :**

Phase 1 : PRACTICE

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence d'Architecture Philippe Escamez.

Les marchés de travaux ont été attribués.

Les travaux ont débuté le 3 janvier dernier et se termineront début juin 2022.

Phase 2 : CLUB HOUSE

Le marché de Maîtrise d'œuvre est en cours de consultation.

Le début des travaux est estimé pour septembre 2022 et se termineront début juin 2023.

### **Coût de l'opération :**

Le cout global de l'opération est estimé à 900 000.00€ H.T.

*Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité*

### **POINT CONCESSIONS DE PLAGES ETAT / COMMUNE**

Par Arrêté Préfectoral en date du 22 juillet 2011, la Ville a été désignée attributaire de la concession des plages naturelles situées sur son territoire pour une durée de 12 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2022.

La concession arrivant à échéance prochainement, la ville a souhaité user de son droit de priorité pour la l'attribution de la concession des plages situées sur son territoire.

Par délibération en date du 15 novembre 2021, le Conseil Municipal a sollicité les services de l'Etat pour l'obtention d'une nouvelle concession de plages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la concession : 10 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031
- Période d'occupation de la plage par les sous-traités d'exploitation : 8 mois du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre de chaque année

#### **Répartition des lots de plage :**

##### Plage d'Ambonne :

- 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup> / 2 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m<sup>2</sup> (1 200 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup> pour les mois de juillet et août) / 1 zone d'activités municipales de 300 m<sup>2</sup> pour les activités sportives

##### Plage de la Roquille et du Môle :

- 2 lots pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup> / 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m<sup>2</sup> pour les activités sportives et 1 de 100 m<sup>2</sup> pour la mise en place du Pôle PMR

##### Plage de la Conque :

- Aucun lot de plage

##### Plage de la Plagette :

- 1 zone d'activités municipales de 100 m<sup>2</sup> pour la mise en place de la structure d'accueil et d'informations du sentier sous-marin

- Plage de Richelieu et de Rochelongue :
  - 6 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m<sup>2</sup> (1 200 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup> pour les mois de juillet et août) / 1 lot pour de la location de matériel de 1 000 m<sup>2</sup> / 1 lot pour les jeux d'enfants de 1 000 m<sup>2</sup> / 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m<sup>2</sup> pour les activités sportives et 1 de 1 500 m<sup>2</sup> pour la mise en place des structures de « Lire à la Plage » et de la Direction des Sports ainsi que la pratique des activités sportives
- Plage des Battuts :
  - 1 lot pour de la location de matériel avec restauration de 1 500 m<sup>2</sup> (1 200 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup> pour les mois de juillet et août) / 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup>
- Plage du Grau d'Agde :
  - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup> / 3 zones d'activités municipales : 1 de 600 m<sup>2</sup> pour les activités sportives, 1 de 500 m<sup>2</sup> pour les activités sportives et 1 de 500 m<sup>2</sup> correspondant à l'aire de jeux sur la plage
- Plage de la Tamarissière :
  - 1 lot pour de la location de matériel de 800 m<sup>2</sup> sans bâti.

Le dossier de demande de concession établi par la commune va être étudié par les services de l'Etat puis sera soumis à enquête publique.

A l'issue de cette procédure, la Ville sera titulaire d'une nouvelle concession de plage Etat/Commune pour une durée de 10 ans.

*Axel CANTON, Directeur Service Aménagement Durable*

### **ALIGNEMENT & ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CAUSSE A NOTRE DAME**

#### I/ PROCEDURE DU PLAN D'ALIGNEMENT

**Juin 2020 – août 2021** : constitution du dossier avec notamment :

- La validation du tracé définitif (plusieurs versions)
- La recherche des titres de propriété (état parcellaire)

**03 septembre 2021** : arrêté municipal prescrivant l'enquête publique

**07 au 13 septembre 2021** : notification individuelle aux propriétaires concernés de la tenue de l'enquête

**19 septembre 2021** : parution de l'avis d'enquête publique dans le Midi Libre et sur Hérault Tribune

**18 octobre au 02 novembre 2021** : enquête publique

**12 novembre 2021** : rapport du commissaire enquêteur avec avis favorable

**14 décembre 2021** : délibération n°10 du Conseil municipal validant le plan d'alignement

**04 janvier 2022** : arrêté municipal mettant à jour le PLU pour qu'il intègre le plan d'alignement dans ses annexes.

#### II/ ACQUISITIONS A L'AMIABLE



En même temps que la notification de la tenue de l'enquête, la Commune a proposé aux différents propriétaires :

- L'acquisition à l'amiable de l'emprise concernée à 6 €/m<sup>2</sup>
- La prise en charge des travaux pour déplacer les éventuels éléments présents dans l'emprise (clôture, végétaux, portails, portillons, compteurs ...)

A ce jour, la commune a reçu les accords lui permettant de faire l'acquisition de **15 parcelles**.

Ces acquisitions vont faire l'objet d'une délibération au conseil municipal du 15 février 2022.

Par ailleurs, les propriétaires qui n'ont pas fait connaître leur position sont relancés.

### III/ ACQUISITIONS PAR EXPROPRIATION

Les propriétaires qui ont manifesté leur refus et ceux qui n'ont pas répondu, malgré les relances, feront l'objet d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

#### Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BESCHI, L RUIZ, L LAROSE, S FRANCES, J LOPEZ, J VIRANTIN, DA LOPEZ.

#### Comité de quartier :

#### Présents :

ANTAL G, BECAMEIL M, BERNADOU H, BESSIERE J, CHOUVEL J, GEOFFROY Y, GUILHEM D, JACOBS T, LABROUSSE H, MATELOT JM, PROST V, SEGUA C, VIGNERON L, VIVOT E.

#### Absents excusés :

DELAGE M, DEVAUX C, FESQUET S, OLIVARD J.

#### Absent non excusés :

IUNG O, THOMAS A.